Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_007-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_007

Mutualisation – Convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 – Avenant

La convention approuvée par le conseil communautaire en date du 27 juin 2024 liste les projets communaux et intercommunal éligibles au dispositif Bien vivre partout en Bretagne. Ceux-ci bénéficient d'un soutien régional **sous réserve du respect des critères de recevabilité** communs à l'ensemble des projets (sobriété foncière, performance énergétique et environnementale, respect de la ressource en eau) **et des critères spécifiques au type de projets le cas échéant**.

La convention prévoyait une clause de revoyure qui s'est déroulée le 4 décembre 2025. Cette revoyure avait pour objectif d'évaluer l'avancement de la convention et de faire évoluer les projets inscrits (fond du projet et/ou plan de financement) si nécessaire.

Un reliquat existait sur l'enveloppe allouée au territoire de Roi Morvan Communauté. Compte tenu d'une part des projets identifiés lors du recensement des programmes communaux et d'autre part d'une priorité donné aux logements sur le territoire communautaire, il a été proposé d'inscrire les programmes suivants dans la revoyure :

- Persquen – création de logements au-dessus de la Mairie ;
- Saint-Tugdual – réhabilitation de 4 logements dans l'ancien presbytère ;
- Guiscriff – transformation de l'ancien presbytère en logements sociaux.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_007-DE

La revoyure a fait l'objet d'un relevé de décision joint au présent bordereau.

L'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne, joint également, vise à inscrire dans la convention la modification d'un projet ainsi que les 3 projets identifiés ci-dessus auxquels les crédits alloués sont les suivants :

Projet modifié				
Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel
Persquen	Rénovation thermique de l'école	Transition	515 478 €	103 095 €
Nouveaux projets				
Porteur	Projet	Axe	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant d'aide maximal prévisionnel
Persquen	Création de 2 logements au-dessus de la Mairie	Habitat	135 000 €	18 000 €
SOLIHA	Réhabilitation de 4 logements dans l'ancien presbytère de Saint-Tugdual	Habitat	427 150 €	50 000 €
Guiscriff	Réhabilitation du site du presbytère en logements, salle d'activités culturelles/salle de réception/aménagement du jardin	Habitat	1 580 678 €	107 490 €

A noter que les conditions du dispositif BVPB restent inchangées et les dossiers devront être déposés au minimum en phase APD pour le 30/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver l'avenant à la convention Bien vivre partout en Bretagne**

  → ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:37:42 +01'00'